Société des loteries et des jeux de l'Ontario

# Répertoire des documents

2020

## Table des matières

Conseil d'administration	2
Comité exécutif et haute direction	3
Conception opérationnelle et Expérience client	4
Affaires de la Société	5
Stratégie et analyse d'entreprise	7
Finances	8
Régie, Affaires juridiques et Conformité	13
Courses de chevaux	17
Activités	18
Gestion des créneaux	18
Gestion des produits	28
Jeu de bienfaisance	32
Optimisation de la prestation	34
Jeu en établissement	36
Personnes et culture	42
Risques et Audit	49
Technologie	52

## Conseil d'administration

## Documents généraux

Ordres du jour, procès-verbaux et documents des réunions Répertoire et dossiers des administrateurs Dossiers administratifs Correspondance du président du Conseil Documents d'information du président du Conseil Rapports du président du Conseil Correspondance

Banque de renseignements personnels :	Répertoire et dossiers des administrateurs
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Données relatives à la nomination des administrateurs individuels, données personnelles
Usages :	Secrétariat général
Usagers :	Secrétariat général
Particuliers visés par la banque :	Membres du Conseil d'administration
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 5 ÉVÉNEMENT = dissolution de la Société

## Comité exécutif et haute direction

## Documents généraux

Correspondance

Documents généraux

Ordres du jour des réunions et mesures prioritaires

Dossiers prioritaires du président et chef de la direction pour les réunions du comité exécutif

Notes d'information et biographies

Rapport du président et chef de la direction présenté au conseil d'administration (rapports à huis clos / confidentiels)

Priorités de la Société établies par le président et chef de la direction pour l'exercice Allocutions du président et chef de la direction

## Conception opérationnelle et Expérience client

## Documents généraux

Rapports d'état sur les perspectives et l'analytique des clients Rapports sur le marketing, la surveillance de la réputation et le rendement de la Société

## Affaires de la Société

**Description.** La division Affaires de la Société élabore et met en œuvre des stratégies pour gérer les relations avec les partenaires de la Société afin de promouvoir et de préserver sa réputation d'organisme gouvernemental efficace responsable devant la Province de l'Ontario et veillant aux meilleurs intérêts des Ontariens.

## Documents généraux

Plans de communications

Plan d'affaires public

Protocole d'entente

Protocoles de gestion des problèmes et des communications

Sommaire des retombées dans les collectivités

Présentation des salaires (annuelle)

Dossiers des courriels des Affaires de la Société (GEDD)

Bulletins des employés

Feuilles de renseignements

Services en français – Politique et protocole de traduction

Rapports présentés au gouvernement

Réponses aux plaintes

Notes sur les questions d'intérêt

Messages clés et questions et réponses

Documents d'information

Rapports de communication avec les médias

Rapports sur les données médiatiques

Rapports sur les approbations réglementaires du ministère

Communiqués (sur les gagnants et sur la Société)

Rapport annuel d'OLG

Rapports et études sur le jeu responsable

Résultats et recommandations sur le rendement du capital investi dans le marketing de la Société

Rapports de suivi du marché

Dossiers de recherche de la Société

Dossiers sur la planification et la stratégie

Dossiers sur les commandites de la Société

Dossiers sur les campagnes

Dossiers sur la commercialisation numérique et les médias sociaux

Notes d'allocution des événements

Dossiers sur les activités liées aux relations avec les municipalités

Dossiers sur les paiements versés aux municipalités

Dossiers sur les événements du programme de reconnaissance dans les collectivités

#### Dossiers de transactions

Documents prêts pour le marché et accessibles au grand public en anglais et en français

## Banque de renseignements personnels

Banque de renseignements personnels :	Base de données des commandites de la Société (Base de données gérée et hébergée par Olson)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom et coordonnées de l'organisme / événement commandité, informations sur l'événement, montant de la commandite, mesures prioritaires relatives à la commandite
Usages :	Gestion du programme de commandites
Usagers :	Relations avec les collectivités, Marketing des loteries, Marketing de la Société, Communications de la Société et Relations avec les médias
Particuliers visés par la banque :	Demandeurs de commandites (tiers)
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 5 ÉVÉNEMENT = fin de la commandite

Banque de renseignements personnels :	Dossiers sur les campagnes
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom et signature des artistes et des figurants
Usages :	Gestion des campagnes
Usagers :	Fournisseurs tiers (agences de marketing / publicité / création)
Particuliers visés par la banque :	Artistes et figurants dans les publicités commerciales
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + 10 ans ÉVÉNEMENT = existence de la marque, de la campagne ou de la promotion

# Stratégie et analyse d'entreprise

## Documents généraux

Analytique des données sur les loteries
Ordres du jour des réunions des équipes
Contrats / énoncés des travaux
Politiques et procédures
Documents sur les projets
Présentations des études de marché
Présentations au comité exécutif et au conseil d'administration

## **Finances**

**Description.** Les Finances sont responsables devant la Société des services d'acquisition, financiers et d'administration ainsi que de la gouvernance de ces services.

#### **Documents communs**

**Dossiers IDentiPASS** 

Registres des gros lots retenus

Données salariales

Registres des chèques émis par le Centre des prix

Dossiers des échanges des lots (NRS)

## Documents généraux

Comptabilité, dossiers financiers et documents connexes

Dossiers des dispositions de biens

États financiers audités et documents connexes

Dossiers des fournisseurs autorisés par la CAJO et documents connexes

Évaluations de diligence raisonnable des fournisseurs de biens ou de services non relatifs au jeu de la CAJO

Modèles analytiques

Rapports du Comité d'audit et de gestion des risques

Notes du Conseil d'administration

Rapports sur le budget et les prévisions et documents connexes

Contrats

Cession / vente d'immobilisations

Ordres du jour, procès-verbaux et documents des réunions des comités

Rapports sur les déplacements d'affaires

Rapports sur les véhicules de fonction

Factures (spéciales) des clients

Analyses financières

Rapports financiers et documents connexes

Lettres / notes de service de la direction

Informations sur les services postaux et les messagers

Documentation sur les politiques et analyses connexes

Politiques et procédures

Documentation relative aux processus

Dossiers d'approvisionnement (concurrentiel et non concurrentiel)

Dossiers des projets et documents concernant les essais

Calendriers de conservation des documents

Inventaire pour la gestion des documents

Dossiers d'autoexclusion et de réadmission

Déclarations de revenus et documents connexes

Rapports sur la valeur de la Société

Dossiers sur la santé et la sécurité des fournisseurs et des entrepreneurs

Factures des fournisseurs et documents connexes

Informations sur les paiements des fournisseurs et rapports connexes

Banque de renseignements personnels :	États des frais de déplacement, profils des voyageurs et documents à l'appui
Autorité légale :	Loi de 2010 sur l'examen des dépenses du secteur public
Renseignements conservés :	Nom, titre du poste, adresse à domicile, coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence et renseignements des cartes de crédit personnelles des employés / personnes nommées par la Société
Usages :	Réservations pour les déplacements et publication des frais de déplacement sur OLG.ca pour respecter les exigences en matière de divulgation publique
Usagers :	Finances, Communications de la Société, grand public
Particuliers visés par la banque :	Cadres supérieurs, personnes nommées par la Société, les cinq personnes soumettant les demandes les plus élevées et les employés
Période de conservation et suppression :	Exercice en cours + 7

Banque de renseignements personnels :	Documents relatifs aux véhicules de fonction
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Liste des véhicules attribués, dossiers des conducteurs, nom et adresse des employés
Usages :	Gestion des véhicules de fonction
Usagers :	Services auxiliaires
Particuliers visés par la banque :	Employés à qui un véhicule de fonction d'OLG a été attribué
Période de	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7
conservation et	ÉVÉNEMENT = véhicule mis hors service ou
suppression:	rendu au propriétaire

Banque de renseignements personnels :	Base de données sur les transpondeurs 407
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Liste des appareils, noms des utilisateurs, codes budgétaires et adresses à domicile

Usages :	Rapprochement des factures de transpondeurs 407
Usagers :	Personnel des Services auxiliaires et de la Technologie de l'information
Particuliers visés par la banque :	Employés à qui un transpondeur 407 a été attribué par OLG
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = vente ou perte du bien ou appareil mis hors service ou rendu au propriétaire

Banque de renseignements personnels :	Registre des visiteurs (Sécurité générale - Share Point)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom des visiteurs et renseignements sur la carte émise au sujet de leur visite.
Usages :	Surveillance des visiteurs dans les bâtiments
Usagers :	Personnel de sécurité et Services auxiliaires
Particuliers visés par la banque :	Visiteurs
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 7 ÉVÉNEMENT = dernière entrée du registre ou fin du rapport

Banque de renseignements personnels :	Système de gestion des incidents iTrak
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Rapports d'incident (y compris les alarmes, les menaces, les pannes d'électricité et autres informations devant être signalées)  Registre des activités quotidiennes du personnel de sécurité (y compris les patrouilles, les escortes des fournisseurs et les tâches quotidiennes)

Usages :	Enregistrer et suivre les activités et les incidents liés à la sécurité.
Usagers :	Services de sécurité générale
Particuliers visés par la banque :	Employés et visiteurs concernés par un incident ou un appel de service
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 7

Banque de renseignements personnels :	Banque de données des services médicaux d'urgence
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Documents tels que les rapports d'intervention des répondants médicaux d'urgence (RMU), les rapports de sécurité relatifs aux incidents médicaux, les déclarations relatives aux incidents médicaux, les données médicales confidentielles DAE du patient (ECG).  Documents relatifs au programme d'administration des services des répondants médicaux d'urgence (RMU).
Usages :	Documenter les traitements médicaux d'urgence
	fournis aux clients par les répondants médicaux d'urgence (RMU) spécialement formés.
	Documenter les listes de vérification des
	équipements médicaux et la correspondance avec
	le personnel médical engagé.
Usagers :	Services de sécurité générale
Particuliers visés par la banque :	Comprend les employés et les clients
	Personnel de sécurité
Période de conservation et	Année civile en cours + 30
suppression:	ÉVÉNEMENT = dernier traitement d'un patient individuel par les RMU
	Année civile en cours + 7

Banque de renseignements personnels :	Centre de contrôle Avigilon
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Enregistrements vidéo des activités de routine dans les espaces d'OLG.
Usages :	Enregistrement continuel des activités dans les espaces de la Société, y compris les points d'entrée et de sortie, les zones restreintes et les vues extérieures.
Usagers :	Services de sécurité générale
Particuliers visés par la banque :	Toute personne présente sur une propriété de la Société
Période de conservation et suppression :	La période de conservation est déterminée par les normes de la CAJO. De plus, la période de conservation des enregistrements pour certaines zones restreintes peut être plus longue selon les exigences du secteur d'activité.

## Régie, Affaires juridiques et Conformité

**Description.** La division juridique fournit des services et des conseils juridiques sur une grande variété de questions commerciales et touchant la Société et gère le contentieux pour la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

#### Documents généraux

Dossiers et rapports concernant la LAPHO

Système de gestion des cas - Enquêtes

Contrats

Correspondance

Demandes relatives à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Rapports de vérification judiciaire

Dossiers d'enquête

Avis juridiques

Dossiers / rapports de contentieux

Évaluations de l'impact sur la protection de la vie privée

Plaintes concernant la protection de la vie privée

Dossiers d'enquête sur la réclamation d'un lot

Bons de commande et documents connexes

Rapports relatifs à l'approvisionnement

Rapports d'audits réglementaires

Dossiers sur la conformité réglementaire des activités menées et gérées par OLG

Politiques, procédures et matériel de formation sur la conformité réglementaire

Rapports sur la conformité réglementaire

Dossiers sur les mesures de réglementation

Dossiers de surveillance de la conformité et documentation relative aux problèmes

Banque de renseignements personnels :	Dossiers de conformité aux lois et aux règlements
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Détails des incidents et clients ou employés impliqués
Usages :	Enregistrer les incidents dans lesquels des règlements ont été violés
Usagers :	Conformité et chefs, Jeu
Particuliers visés par la banque :	Employés ou clients ayant violé des règlements
Période de conservation et suppression :	Clients : ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 7

ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête
Employés :
ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 5
ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête

D	0 () 1 () 1
Banque de renseignements	Système de gestion des cas – Enquêtes (le Service
personnels :	des enquêtes détient les pouvoirs d'enquête)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux
Daniel manual and a superior	de l'Ontario
Renseignements conservés :	Détails de l'enquête
Usages :	Enquêtes :
	1. Loterie 2. Plaintes du public 3. Enquêtes
	importantes 4. Réclamation d'un lot (y compris les requérants figurant sur les listes du BOF) 5.
	Demandes d'information de la police
	Service des enquêtes
Particuliers visés par la banque :	Employés et propriétaires de magasins, clients,
	personnes réclamant un lot, employés d'OLG,
	CAJO / OPP
Période de conservation et	Selon le type d'enquête :
suppression :	5 1 10 6 11 11
	Demandes d'information de la police :
	Année civile en cours + 15
	Enquêtes importantes :
	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 5 + 5 années
	d'inactivité (total de 10)
	ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête
	2 v 2 v 2 v 2 v 2 v 2 v 2 v 2 v 2 v 2 v
	Loterie :
	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7
	ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête
	Réclamation d'un lot :
	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7
	ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête ou décision
	du requérant de ne pas poursuivre / vérification
	Plaintes du public :
	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 7
	ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête
	EVERTERIE - CONCIDENCION GO PONQUOTO

Banque de renseignements personnels :	Dossiers d'enquête
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Détails de l'enquête
Usages :	Enquêtes : 1. Loterie 2. Plaintes du public 3. Enquêtes importantes 4. Réclamations d'un lot
Usagers :	Service des enquêtes
Particuliers visés par la banque :	Employés et propriétaires de magasins, clients, personnes réclamant un lot, employés d'OLG, CAJO / OPP
Période de conservation et suppression :	Selon le type d'enquête : Enquêtes importantes : ÉVÉNEMENT + exercice en cours +7 ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête  Loterie : ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête  Réclamation d'un lot : ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête ou décision du requérant de ne pas poursuivre / vérification  Plaintes du public : ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête

Banque de renseignements personnels :	Documents requis en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes
Autorité légale :	Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi), 2000
Renseignements conservés :	Renseignements stipulés par la Loi
Usages :	Requis par la <i>Loi</i>
Usagers :	Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et personnel du secteur du jeu

Particuliers visés par la banque :	Personnes participant aux transactions telles que décrites par la <i>Loi</i>
Période de conservation et	Année civile en cours + 5
suppression :	

Banque de renseignements personnels :	Demandes d'accès à l'information
Autorité légale :	Loi de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée
Renseignements conservés :	Nom et coordonnées du requérant, correspondance, notes au sujet de la demande et documents relatifs à la demande.
Usages :	Répondre aux demandes d'accès à l'information
Usagers :	Personnel des Services d'accès à l'information et de protection de la vie privée
Particuliers visés par la banque :	Requérants, personnes dont les renseignements personnels figurent dans les documents visés.
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 15 ÉVÉNEMENT = fin de la période d'appel et de révision judiciaire ou envoi de la notification

Banque de renseignements personnels :	Plaintes concernant la protection de la vie privée
Autorité légale :	Loi de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée
Renseignements conservés :	Coordonnées du plaignant, correspondance et notes au sujet de la plainte
Usages :	Répondre aux plaintes concernant la protection de la vie privée
Usagers :	Personnel des Services d'accès à l'information et de protection de la vie privée
Particuliers visés par la banque :	Plaignants
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 15 ÉVÉNEMENT = fin de la période d'appel et de révision judiciaire ou envoi de la notification

## Courses de chevaux

**Description.** La division des Courses de chevaux d'OLG appuie le secteur en administrant le financement destiné aux bourses et aux frais opérationnels, comme le prévoit l'Accord de financement. L'équipe des Courses de chevaux apporte un soutien qui met l'accent sur les courses de chevaux afin d'accroître la clientèle et de garantir un solide avenir pour le secteur en Ontario.

#### Documents généraux

Notes d'information

Contrats

Correspondance

Documents graphiques du marketing, images et vidéos de conception des produits

Rapports de marketing et études de marché

Ordres du jour et procès-verbaux des réunions

Politiques et procédures

Documentation relative aux processus

Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Analyses des stratégies, des politiques et de l'économie et analyses opérationnelles

## **Documents publics**

Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé

Pièce 9.2(H)(I) Statuts et règlements administratifs d'Ontario Racing

Pièce 9.2(H)(II) Convention d'adhésion à OR

Pièce 9.2(H(III) Accord de gestion d'ORM

Résultats en matière de rendement du secteur des courses de chevaux de l'Ontario

Banque de renseignements personnels :	Banque de données des gagnants de prix / lots
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, adresse, adresse de courriel, numéros de téléphone et date de naissance des gagnants
Usages :	Vérification que les prix / lots ont été attribués et remis aux bonnes personnes
Usagers :	Développement de produits et marketing d'OLG et animateurs de concours
Particuliers visés par la banque :	Gagnants du concours des billets de loterie Triple Crown et Money Multiplier
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 20 ÉVÉNEMENT = acquisition d'une rente

## **Activités**

## Gestion des créneaux

## Documents généraux

Dossiers administratifs

CSO – Billets annulés et rajustés

Liste de contrôle de la conformité des ventes

Dossiers du système de gestion des relations avec la clientèle

Rapports sur la capacité du Centre de distribution

Suivi des entrées et des sorties du Centre de distribution

CSO – Guide de référence rapide pour les situations d'urgence / personnes-ressources

CSO - Résultats ID25

Communications internes

Dossiers sur la destruction des billets Instant

Rapports de suivi de l'inventaire

Dossiers ITMIR (données sur les transactions relatives aux billets)

Dossiers de l'ancien système des détaillants

Gestion des relations avec la clientèle de loterie

Enregistrements des tirages de loterie

Dossiers sur les opérations relatives aux tirages de loterie

Dossiers de la Commercialisation des loteries

Dossiers sur la planification des loteries

Dossiers de gestion des risques relatifs aux loteries

Dossiers des détaillants de loterie concernant les promotions, les biens et les

événements

Rapports des ventes de loterie

Dossiers d'inventaire des produits de loterie et dossiers sur les transactions d'inventaire des billets Instant

Fichier maître des comptes actifs

Ordres du jour des réunions

CSO - Résultats des tests de faux clients

CSO - Dossiers sur la qualité du rendement / de la formation du Centre de soutien OLG

Politiques, processus et procédures

Rapports de gestion du rendement

Dossiers des réclamations des lots importants – Centre des prix

Dossiers de correspondance du Centre des prix

Dossiers de correspondance

Dossiers sur le respect des normes de conformité à la réglementation

CSO - Base de données des documents de référence du Centre de soutien OLG

CSO - Contrat du détaillant

CSO – Résultats des examens de conformité des détaillants

Système d'identification des personnes liées à des détaillants

CSO – Résultats du programme de surveillance des détaillants en matière

d'identification

Dossiers stratégiques

#### Matériel de formation et de référence

#### Manuels

Manuel d'administration

Manuel des opérations de distribution

CSO – Guide de l'utilisateur du Système de gestion des jeux (SGJ)

CSO - Guide de l'utilisateur HelpSi

CSO - Manuel ICE Bar 9.0

CSO – Livret des opérations d'IGT / OLG

Procédures de paiement par imagerie

Manuel des procédures pour les tirages de loterie

Jeux de loterie sur terminal – Manuel des procédures de vérification des tirages

Manuels des systèmes de loterie

CSO - Guide de l'utilisateur Neustar et PJIRA

CSO - Guide de référence du Centre de soutien OLG

Manuels de formation du Centre de soutien OLG

CSO – Guide de l'utilisateur OnePay et DGE

CSO – Guide de l'utilisateur Dynamics

Manuel des procédures du système d'approbation des lots

Formulaire de demande du Centre des prix

Manuel des procédures du Centre des prix

Manuel de l'analyste de production

Manuel des procédures relatives aux promotions

Manuel RAMS

Manuel des procédures pour le registre des chèques

CSO – Manuel des politiques visant les détaillants

Manuel des procédures visant le personnel des ventes

Manuel d'exploitation des loteries sportives

CSO – Guide de formation sur le terminal de loterie

CSO – Guide de formation sur les jeux de loterie sportive du casino

CSO – Livrets de soutien aux joueurs en ligne

Banque de renseignements personnels :	Dossiers du système de gestion des relations avec la clientèle
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Renseignements concernant les clients d'OLG, y compris le nom, les coordonnées et les détails des interactions des clients avec OLG. Renseignements concernant les interactions des détaillants avec OLG, y compris les demandes, les plaintes et les infractions.
Usages :	Enregistrer tous les aspects des interactions des clients / détaillants avec OLG.

Usagers :	Personnel d'OLG interagissant avec des personnes à l'extérieur de la Société et personnel nécessitant l'enregistrement de ces interactions.
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot, employés, détaillants, grand public
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 10 ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête ou de la plainte

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des réclamations de lots inférieurs à 10 000 \$
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, coordonnées, détails de la réclamation du lot
Usages :	Documenter les réclamations de lots inférieurs à 10 000 \$
Usagers :	Personnel chargé de la réclamation des lots, Service des enquêtes
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = vérification terminée

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des détaillants de loterie
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Formulaires de demande des détaillants, Contrat du détaillant de loterie, formulaires de paiements préautorisés, avis de la CAJO concernant la suspension du terminal, formulaires d'autorisation de divulgation, dossiers d'insolvabilité
Usages :	Conserver les documents contractuels de tous les détaillants de loterie
Usagers :	Centre de soutien des détaillants d'OLG

Particuliers visés par la banque :	Détaillants de loterie
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 5 ÉVÉNEMENT = expiration ou fin du contrat avec le détaillant de loterie

Banque de renseignements personnels :	Dossiers sur l'identification des personnes liées à OLG
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Renseignements relatifs aux détaillants d'OLG, y compris le nom, le prénom, la date de naissance ou le statut de mineur.
Usages :	Inscrire les noms des nouveaux détaillants / changements de propriétaire. Vérifier les noms pendant le processus de vérification. Retirer le nom des employés qui ne sont plus liés à un détaillant.
Usagers :	Personnel d'OLG ouvrant des comptes de détaillant et personnel du CSO fournissant un soutien technique.
Particuliers visés par la banque :	Détaillants de loterie et leurs employés
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = la personne cesse d'être liée à OLG

Banque de renseignements personnels :	Listes des gagnants de lot publiées sur le Web
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Personnes réclamant un lot, lieu de résidence, montant du lot gagné, nom du jeu, date du tirage / numéro du jeu
Usages :	Obligation de rendre de comptes au public
Usagers :	Grand public
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = dissolution de la Société

Banque de renseignements personnels :	Registre des chèques
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, coordonnées, détails de la réclamation du lot
Usages :	Rapprochement et vérification des chèques
Usagers :	Personnel chargé de la réclamation des lots
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot
Période de conservation et	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 5
suppression:	ÉVÉNEMENT = dissolution de la Société

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des réclamations des lots importants
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, coordonnées, détails de la réclamation du lot
Usages :	Recueillir les renseignements sur les gains de lots importants, les points de vente et les personnes réclamant un lot
Usagers :	Personnel chargé de la réclamation des lots, Service des enquêtes
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot de 10 000 \$ ou plus
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 7 ÉVÉNEMENT = vérification terminée

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des échanges des lots (NRS)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, coordonnées, détails de la réclamation du lot
Usages :	Échanger les billets gagnants, enregistrer l'état du requérant, générer le paiement des lots, vérifier si les requérants figurent sur les listes du BOF
Usagers :	Personnel chargé de la réclamation des lots, Service des enquêtes
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = dissolution de la Société

Banque de renseignements personnels :	Historique des réclamations de lot (COGNOS)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, coordonnées, détails de la réclamation du lot
Usages :	Conservation et accès Conserver les renseignements historiques au sujet des réclamations de lots de 10 000 \$ ou plus
Usagers :	Personnel chargé de la réclamation des lots, Relations avec les médias, Service des enquêtes
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = dissolution de la Société

Banque de renseignements personnels :	Bureau des obligations familiales (BOF) (réclamations de lot de personnes figurant sur les listes du BOF)
Autorité légale :	Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments
Renseignements conservés :	Nom, adresse, détails de la réclamation du lot, montant versé au BOF
Usages :	Documenter les détails concernant les requérants dont une partie du lot a été versée au Bureau des obligations familiales
Usagers :	Personnel chargé de la réclamation des lots, Centre de soutien OLG
Particuliers visés par la banque :	Personnes réclamant un lot et devant des sommes au Bureau des obligations familiales au moment de la réclamation du lot
Période de conservation et suppression :	Exercice en cours + 7

Banque de renseignements personnels :	Formulaire de demande du Centre des prix
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom et adresse du demandeur et détails de la réclamation
Usages :	Échange de billets gagnants, enregistrement de l'état du dossier du demandeur, émission des paiements des lots
Usagers :	Personnel responsable de la réclamation des lots
Particuliers visés par la banque :	Personnes qui réclament un lot
Période de conservation et suppression :	À déterminer

# Activités numériques – Normes du service à la clientèle et jeu en ligne

## Documents généraux

Dossiers administratifs
Procès-verbaux des réunions
Dossiers de gestion des contrats
Dossiers d'enquête

#### Manuels

Livret de la lutte contre la fraude Livret des assurances Livret de la gestion des produits Livret des opérations Livret du soutien aux joueurs Livret de la gestion des communiqués

Livret de recherche

Commercialisation : livret de la fidélisation et de la GRC

Commercialisation : acquisition Commercialisation : expérience client

Banque de renseignements personnels :	Système de gestion des jeux (SGJ)  Le SGJ appartient au fournisseur de services qui l'administre. Les données sont la propriété d'OLG.
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Informations relatives aux clients du jeu en ligne, y compris le nom, la date de naissance, les renseignements bancaires, les coordonnées et les détails des interactions avec les clients.  Renseignements sur le client concernant le jeu responsable, les bonis, les récompenses, les promotions et les transactions, y compris les demandes, les communications par courriel du Jeu en ligne, les plaintes et les infractions.
Usages :	Conservation des renseignements sur les joueurs Admissibilité aux bonis et aux récompenses
Usagers :	Marketing et fidélisation de la clientèle Finances du jeu en ligne Analytique des données Lutte contre la fraude du jeu en ligne Fournisseur de services – IGT

Particuliers visés par la banque :	Joueurs en ligne
Période de conservation et	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7
suppression:	ÉVÉNEMENT = désinscription du membre ou
	période d'inactivité admissible écoulée
	conformément à la politique

Banque de renseignements personnels :	Lutte contre la fraude du jeu en ligne (Share Point)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Détails concernant les joueurs en ligne
Usages :	Dossiers d'enquête relatifs au jeu en ligne
Usagers :	Lutte contre la fraude du jeu en ligne d'OLG
Particuliers visés par la banque :	Joueurs en ligne
Période de conservation et	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7
suppression :	ÉVÉNEMENT = conclusion de l'enquête ou
	décision du requérant de ne pas poursuivre

Banque de renseignements personnels :	Gestion de cas  La banque de données appartient au fournisseur de services qui l'administre. Les données sont la propriété d'OLG.
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Dossiers de gestion des cas
Usages :	Gestion de cas
Usagers :	Soutien d'IGT, Fraude et sécurité d'IGT Soutien d'OLG, Soutien du jeu en ligne, Protection des joueurs, Gestion des relations avec la clientèle
Particuliers visés par la banque :	Joueurs en ligne
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 10 ÉVÉNEMENT = règlement de la demande / plainte

## Gestion des produits

#### Documents généraux

Dossiers de publicité

Dossiers administratifs

Dossiers de développement des affaires

Dossiers des services de création

Communications internes

Dossiers sur la destruction des billets Instant

Rapports administratifs sur les loteries

Plans de continuité des activités de loterie

Gestion des relations avec la clientèle de loterie

Règlements généraux et Conditions des jeux de loterie

Dossiers du Marketing des loteries

Dossiers sur la planification des loteries

Dossiers de gestion des risques relatifs aux loteries

Dossiers sur la conception et le développement des produits de loterie

Dossiers des détaillants de loterie concernant les promotions, les biens et les

événements

Rapports des ventes de loterie

Dossiers d'inventaire des produits de loterie et dossiers sur les transactions d'inventaire

Dossiers sur le marketing

Études de marché

Fichier maître des comptes actifs

Ordres du jour des réunions

Résultats des tests de faux clients

Politiques, processus et procédures

Rapports de gestion du rendement

Dossiers de gestion des projets

Dossiers de gestion des programmes

Dossiers concernant les promotions et les commandites

Études

Dossiers de correspondance

Dossiers sur le respect des normes de conformité à la réglementation

Base de données des documents de référence

Résultats des examens de conformité des détaillants

Résultats du programme de surveillance des détaillants en matière d'identification

Dossiers sur les opérations et l'élaboration des loteries sportives

Dossiers stratégiques

Fournisseur tiers – Rapport éclair mensuel

Dossiers de jeu de Sécurité des billets (pour chaque jeu)

Matériel de formation et de référence

Dossiers de gestion des fournisseurs

Procès-verbaux des réunions avec les fournisseurs

#### Manuels

Manuel d'administration

Manuel des jeux de loterie sportive du casino

Manuel des opérations de distribution

Procédures de paiement par imagerie

Manuel du coordonnateur des jeux Instant (Jeux passifs)

Manuel de retrait des jeux Instant

Matrice de contrôle des activités de loterie (entrée en vigueur le 30 juin 2017)

Manuel des procédures pour les tirages de loterie

Manuel des procédures de Production de billets de loterie Instant

Manuel des procédures de Sécurité des billets de loterie Instant

Jeux de loterie sur terminal – Manuel des procédures de vérification des tirages

Manuels des systèmes de loterie

Manuel de l'analyste de production

Manuel des procédures relatives aux promotions

Manuel d'exploitation des loteries sportives

Manuel de l'utilisateur des tables Turbo

Banque de renseignements personnels :	Gagnants des prix / lots / promotions / bonis / récompenses
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Les données sont conservées dans un dossier réseau et les informations comprennent le numéro d'identification des joueurs (NIJ), les informations sur les bonis, les promotions, les récompenses et les gagnants
Usages :	Obligation de rendre des comptes au public
Usagers :	Marketing et fidélisation de la clientèle
Particuliers visés par la banque :	Joueurs qui étaient admissibles à des promotions ou des récompenses ou qui ont réclamé un prix / lot
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = désabonnement

Banque de renseignements personnels :	Dossiers de gestion des relations avec la clientèle de loterie
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Informations relatives au marketing en ligne destiné aux clients inscrits
Usages :	Gérer les relations et les communications avec les clients inscrits
Usagers :	Services des loteries
Particuliers visés par la banque :	Clients inscrits
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = désabonnement ou rebondissement du courriel

Banque de renseignements personnels :	Approbation du Marketing du jeu en ligne
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Les données sont conservées dans une base de données pour les approbations des résultats des tirages, des campagnes publicitaires et des documents relatifs aux promotions (ex. Modalités)
Usages :	Obligation de rendre des comptes au public
Usagers :	Marketing et fidélisation de la clientèle Marketing d'acquisition
Particuliers visés par la banque :	Renseignements sur les joueurs gagnants d'un tirage promotionnel
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = dissolution de la Société

Banque de renseignements personnels :	Communications par courriel  La banque de données appartient au fournisseur de services qui l'administre. Les données sont la propriété d'OLG.
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Communications par courriel envoyées aux joueurs en ligne
Usages :	Communication par courriel avec les joueurs en ligne
Usagers :	Commercialisation et fidélisation de la clientèle Fournisseur de services – IGT
Particuliers visés par la banque :	Joueurs en ligne
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = désabonnement ou rebondissement du courriel

#### Jeu de bienfaisance

## Description.

- •Entretenir des relations de collaboration avec les fournisseurs de services pour trouver l'équilibre entre les obligations d'OLG relatives à l'exploitation et la gestion du jeu et permettre aux fournisseurs de services de faire croître et d'administrer leur entreprise.
- •Optimiser la gestion du risque transféré, du rendement financier et des responsabilités opérationnelles grâce aux relations avec les fournisseurs de services et aux conventions d'exploitation.
- •Entretenir des relations de collaboration et gérer les ententes avec l'OCGA et les municipalités participantes.

#### Documents généraux

Ordres du jour et procès-verbaux des réunions Politiques sur le jeu de bienfaisance d'OLG

Notes d'information

Correspondance

Dossiers des projets

Plans des essais et approbations

Dossiers du Marketing et des Relations publiques

Rapports sur la gestion des risques/enjeux

Règlements

**Dossiers financiers** 

Dossiers de la CAJO

Rapports de conformité

Registre des installations

Lignes directrices sur le contenu et l'utilisation du marketing

Guides des jeux

Diagrammes des processus

Répertoire des jeux du jeu de bienfaisance

#### Manuels

Exigences relatives à la conversion du jeu de bienfaisance

Banque de renseignements personnels :	Programme d'autoexclusion du jeu de bienfaisance
Autorité légale :	Les renseignements personnels contenus dans les formulaires et les images faciales sont recueillis et conservés en vertu de la <i>Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario</i> (Ontario) et de la <i>Loi de 1992 sur la réglementation des jeux</i> (Ontario).
Renseignements conservés :	Personnes inscrites, infractions, réadmissions (demandes des personnes, réponses d'OLG, documents de réadmission signés)
Usages :	Fournir un programme d'autoexclusion des centres de jeu de bienfaisance (CJB) : inscription, surveillance aux CJB, sanctions en cas d'infraction et capacité à ne pas attribuer un lot si une personne autoexclue entre dans un centre et gagne un lot supérieur à 1 000 \$, capacité pour les personnes de demander de se retirer de la liste d'autoexclusion si elles satisfont aux critères.
Usagers :	Coordonnateurs du Programme d'autoexclusion du jeu de bienfaisance, chefs des relations d'affaires, Centre de soutien OLG pour l'inadmissibilité aux lots / prix, chefs et employés de surveillance des centres de jeu de bienfaisance
Particuliers visés par la banque :	Personnes à toutes les étapes du processus d'autoexclusion
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 15 ÉVÉNEMENT = dernière réadmission

## Optimisation de la prestation

## Documents généraux

Dossiers de publicité

Dossiers administratifs

Dossiers de développement des affaires

Liste de contrôle de la conformité des ventes

Dossiers des services de création

Dossiers du système de gestion des relations avec la clientèle

Guide de référence rapide pour les situations d'urgence / personnes-ressources (COGNOS)

Résultats ID25

Communications internes

Rapports administratifs sur les loteries

Plans de continuité des activités de loterie

Gestion des relations avec la clientèle de loterie

Enregistrements des tirages de loterie

Dossiers sur les opérations relatives aux tirages de loterie

Règlements généraux et Conditions des jeux de loterie

Dossiers du Marketing des loteries

Dossiers sur la planification des loteries

Dossiers de gestion des risques relatifs aux loteries

Dossiers sur la conception et le développement des produits de loterie

Dossiers des détaillants de loterie concernant les promotions, les biens et les

événements

Rapports des ventes de loterie

Dossiers d'inventaire des produits de loterie et dossiers sur les transactions d'inventaire des billets Instant

Études de marché

Fichier maître des comptes actifs

Ordres du jour des réunions

Résultats des tests de faux clients

Politiques, processus et procédures

Rapports de gestion du rendement

Dossiers de gestion des projets

Dossiers de gestion des programmes

Dossiers concernant les promotions et les commandites

Dossiers de correspondance

Dossiers sur le respect des normes de conformité à la réglementation

Base de données des documents de référence

Contrat du détaillant

Résultats des examens de conformité des détaillants

Résultats du programme de surveillance des détaillants en matière d'identification

Dossiers sur les opérations et l'élaboration des loteries sportives

Dossiers stratégiques

Fournisseur tiers – Rapport éclair mensuel

Dossiers de jeu de Sécurité des billets (pour chaque jeu)

Matériel de formation et de référence

Dossiers de gestion des fournisseurs

#### Procès-verbaux des réunions avec les fournisseurs

#### Manuels

Manuel d'administration

Manuel des jeux de loterie sportive du casino

Manuel des opérations de distribution

Procédures de paiement par imagerie

Manuel du coordonnateur des jeux Instant (Jeux passifs)

Manuel de retrait des jeux Instant

Matrice de contrôle des activités de loterie (entrée en vigueur le 30 juin 2017)

Manuel des procédures pour les tirages de loterie

Manuel des procédures de Production de billets de loterie Instant

Manuel des procédures de Sécurité des billets de loterie Instant

Jeux de loterie sur terminal – Manuel des procédures de vérification des tirages

Manuels des systèmes de loterie

Manuel de l'analyste de production

Manuel des procédures relatives aux promotions

Manuel RAMS

Manuel des procédures pour le registre des chèques

Manuel des politiques visant les détaillants

Manuel des procédures visant le personnel des ventes

Manuel de l'analyste principal des données du CSO

Manuel du consultant principal en systèmes informatiques du CSO

Manuel d'exploitation des loteries sportives

Manuel du chef d'équipe

Manuel sur le système de messages des terminaux de loterie

Manuel de l'utilisateur des tables Turbo

Banque de renseignements personnels :	Dossiers de gestion des relations avec la clientèle de loterie
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Informations relatives au marketing en ligne destiné aux clients inscrits
Usages :	Gérer les relations et les communications avec les clients inscrits
Usagers :	Services des loteries
Particuliers visés par la banque :	Clients inscrits
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = désabonnement ou rebondissement du courriel

#### Jeu en établissement

**Description.** Ce service supervise les nouveaux fournisseurs de services. Les fournisseurs de services peuvent être propriétaires des dossiers, à l'exception des données sur les clients.

#### Documents généraux

Système de contrôle d'accès et publicité liée aux bases de données

Rapports d'audit

Propositions de la CAJO

Notes d'information

Plans de continuité des activités

Rapports sur la planification des activités et les opérations

Contrats

Modifications et dérogations aux contrats

Système de gestion du cycle de vie des contrats

Dossiers de supervision des contrats

Correspondance

Dossiers des projets

Dossiers d'entretien des installations

Projets d'opération des services locaux

Projets de réaménagement des services locaux

Projets de désaffectation des services locaux

Rapports mensuels sur les activités de développement de produits

Plans des établissements de jeu

Procès-verbaux des réunions de gouvernance

Chartes de gouvernance

Dossiers sur la gestion des problèmes

Rapports de gestion du rendement

Politiques, processus et procédures

Base de données des notifications d'incident de sécurité

Dossiers sur la surveillance

#### Manuels

Manuel d'entretien des aires communes et de renouvellement des immobilisations

Manuel sur les normes de conception des installations

Manuel sur les normes d'entretien des installations

Matrice de contrôle des activités de jeu

Manuel sur les critères de conception des établissements de jeu

Guide d'utilisation du répertoire central des informations sur les clients

Manuels des procédures

Jeux sur table – Règles des jeux

### Banques de renseignements personnels

Les fournisseurs de services de jeu en établissement conservent les banques de renseignements personnels, mais les données appartiennent à OLG.

Banque de renseignements personnels :	Dossiers du Service à la clientèle
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Questions relatives au service à la clientèle, nom et coordonnées
Usages :	Service à la clientèle et suivi
Usagers :	Personnel de gestion des établissements
Particuliers visés par la banque :	Clients ayant des questions ou des problèmes relatifs au service à la clientèle
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 10 ÉVÉNEMENT = demande ou plainte traitée

Banque de renseignements personnels :	Dossiers d'autoexclusion et de réadmission
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom et coordonnées du client inscrit au programme d'autoexclusion
Usages :	Dossiers des clients inscrits au programme d'autoexclusion volontaire
Usagers :	Personnel affecté à la sécurité, la surveillance et la caisse
Particuliers visés par la banque :	Personnes inscrites au programme d'autoexclusion
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 15 ÉVÉNEMENT = dernière réadmission

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des participants sur le Web
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, adresse, date de naissance et adresse de courriel des clients
Usages :	Publipostage électronique et conduite des concours
Usagers :	Équipes de la publicité et des promotions
Particuliers visés par la banque :	Participants aux concours sur le Web
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = désinscription du membre ou période d'inactivité admissible écoulée

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des participants sur le Web (nCentive) (retrait prévu en mars 2020)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, adresse, date de naissance et adresse de courriel des clients
Usages :	Publipostage électronique, conduite des concours et gestion des désinscriptions
Usagers :	Commercialisation du jeu, Expérience de la clientèle et Centre de soutien OLG
Particuliers visés par la banque :	Participants aux concours sur le Web, membres de Récompenses du Cercle des gagnants et membres de Player Plus
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = désinscription du membre ou période d'inactivité admissible écoulée

Banque de renseignements personnels :	Répertoire des informations sur les clients (PIR)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Coordonnées du membre, activité de jeu, détails relatifs aux échanges, état du compte du membre et observations

Usages :	Vérification de l'identité du membre, émission d'offres d'échange, communication avec le membre et administration des transactions relatives aux avantages (ex. remises en argent)
Usagers :	Personnel des établissements de jeu, Commercialisation du jeu, Centre de soutien OLG, utilisateurs de la Société, Technologie de l'information et fournisseurs de services (jusqu'à ce que la transition du SGJ soit complétée et que les terminaux PIR soient retirés du site du fournisseur de services)
Particuliers visés par la banque :	Membres du programme de fidélité Récompenses du Cercle des gagnants
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = désinscription du membre ou période d'inactivité admissible écoulée

Banque de renseignements personnels : Autorité légale :	Système de commercialisation des promotions (retrait prévu en mars 2020)  Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Renseignements sur le membre et données sur les échanges effectués dans le cadre de promotions
Usages :	Émettre des offres d'échange aux membres admissibles et produire des rapports sur les promotions
Usagers :	Commercialisation du jeu, commercialisation des établissements, Technologie de l'information, Planification des activités et opérations, Audit et fournisseurs de services (jusqu'à ce que la transition du système de gestion des jeux soit complétée et que les terminaux PIR soient retirés du site du fournisseur de services)
Particuliers visés par la banque :	Membres admissibles à recevoir et échanger des offres promotionnelles
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = désinscription du membre ou période d'inactivité admissible écoulée

Banque de renseignements personnels :	Base de données des cartes d'identité avec photo des clients d'OLG (programme terminé)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom et coordonnées du demandeur et du répondant
Usages :	Traitement des demandes de cartes d'identité avec photo des clients émises par OLG
Usagers :	Gestion des relations avec la clientèle, Jeu
Particuliers visés par la banque :	Détenteurs de cartes, demandeurs en attente et leur répondant
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = désabonnement

Banque de renseignements personnels :	Rapports de sécurité
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Détails de l'incident, renseignements personnels des clients impliqués et déclarations des témoins
Usages :	Rapports sur les incidents dans lesquels la sécurité est intervenue
Usagers :	Personnel de sécurité et de surveillance
Particuliers visés par la banque :	Personnes impliquées dans un incident et témoins de l'incident
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 7 ÉVÉNEMENT = fin de l'enquête

Banque de renseignements personnels :	Rapports et vidéos de surveillance
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom et coordonnées des clients
Usages :	Surveiller les établissements de jeu à des fins de sécurité
Usagers :	Personnel de surveillance
Particuliers visés par la banque :	Clients des établissements de jeu
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 7 ÉVÉNEMENT = dernière entrée du registre ou fin du rapport

## Personnes et culture

#### Documents généraux

Dossiers sur les relations de travail Dossiers sur les griefs et l'arbitrage Liste de paie des employés et des membres du Conseil d'administration Conventions collectives

### **Documents publics**

Divulgation des traitements dans le secteur public

#### Banques de renseignements personnels

Banque de renseignements personnels :	Informations relatives à la liste de paie des employés et des membres du Conseil d'administration
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom, adresse et titre du poste des employés / personnes nommées par la Société
Usages :	Liste de paie et émission du T4
Usagers :	Finances et Ressources humaines
Particuliers visés par la banque :	Employés et personnes nommées par la Société
Période de conservation et suppression :	Exercice en cours + 7

Banque de renseignements personnels :	Système de renseignements sur les ressources humaines
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires, L.R.O. 1990

Renseignements conservés :  Usages :	Renseignements personnels des employés (âge, NAS, état civil, renseignements sur les personnes à charge, adresse, numéro de téléphone, renseignements bancaires, ordonnances d'un tribunal, prélèvements d'impôts de l'ARC), données sur l'emploi, formations, régimes d'avantages sociaux, régime de retraite, suivi des griefs et données sur les blessures et les maladies Effectuer les transactions d'affaires pour les employés
Usagers :	Ressources humaines, représentants des services des Finances / de la paie (se limite aux informations sur le régime de congés)
Particuliers visés par la banque :	Employés, personnes à charge / bénéficiaires
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 50 ÉVÉNEMENT = cessation d'emploi

Banque de renseignements	Système de gestion des talents des
personnels:	Ressources humaines (CornerStone)
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de
	l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de
	l'Ontario, Loi sur le Régime de retraite des
	fonctionnaires, L.R.O. 1990
Renseignements conservés :	Renseignements personnels du candidat (curriculum
	vitæ, adresse, numéro de téléphone), curriculum vitæ
	de l'employé, dossier de formation de l'employé,
	dossier de relève de l'employé, dossier sur le
	rendement de l'employé
Usages :	Soutenir les programmes de perfectionnement
	des employés, soutenir la planification du
	recrutement et soutenir les processus de
	recrutement
Usagers :	Ressources humaines, chefs (accès limité pour gérer
	les dossiers des employés subordonnés), tous les
	employés (accès limité pour gérer leur propre
	dossier)
Particuliers visés par la banque :	Employés, candidats
	<u> </u>
Période de conservation et	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 50
suppression :	ÉVÉNEMENT = cessation d'emploi
	Concours de dotation - ÉVÉNEMENT + année
	civile en cours + 6
	ÉVÉNEMENT = fin du concours

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des employés
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires, L.R.O. 1990
Renseignements conservés :	Renseignements personnels de l'employé (âge, état civil, renseignements sur les personnes à charge, adresse, numéro de téléphone, renseignements bancaires, TD1), données sur l'emploi, formation, documents d'inscription aux régimes d'avantages sociaux et de retraite, curriculum vitæ, vérification des références, résultats de l'enquête sur la sécurité, correspondance générale de l'employé, évaluations du rendement et correspondance
Usages :	Conserver les données actuelles sur l'employé à des fins d'affaires
Usagers :	Ressources humaines
Particuliers visés par la banque :	Employés, personnes à charge / bénéficiaires
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 50 ÉVÉNEMENT = cessation d'emploi

Banque de renseignements personnels :	Dossiers de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)
Autorité légale :	Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Formulaires de l'employeur, correspondance entre la CSPAAT et les Ressources humaines, peut contenir des renseignements médicaux obtenus auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
Usages :	Administration des réclamations
Usagers :	Ressources humaines
Particuliers visés par la banque :	Les employés qui font une réclamation à la CSPAAT
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 50 ÉVÉNEMENT = cessation d'emploi

Banque de renseignements personnels :	Dossiers juridiques et d'enquête
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Rapports et documents d'enquête (peuvent comprendre le nom de l'employé, le nom des témoins, les déclarations du plaignant et du répondant, les déclarations des témoins, les constatations des faits et des recommandations). Types d'enquête : plaintes au ministère du Travail, plaintes pour violation des droits de la personne, enquêtes sur la violence en milieu de travail et pour harcèlement au travail en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> et déclarations liées aux plaintes
Usages :	Déterminer s'il y a eu violation des droits de la personne et appliquer les mesures disciplinaires appropriées.
Usagers :	Enquêteur des Ressources humaines, chef du Service, directrice administrative, Ressources humaines
Particuliers visés par la banque :	Les employés qui font une plainte relative aux droits de la personne et les tiers impliqués dans le conflit
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 15 ÉVÉNEMENT = plainte résolue ou retirée

Banque de renseignements personnels :	Dossiers des concours
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Postes affichés, demandes de dotation de personnel, curriculum vitæ, questions d'entrevue, notes et résultats des tests, fiches de suivi connexes, correspondance avec les candidats
Usages :	Recrutement
Usagers :	Ressources humaines
Particuliers visés par la banque :	Candidats
Période de conservation et suppression :	Concours de dotation - ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 6 ÉVÉNEMENT = fin du concours

Banque de renseignements personnels :	Dossiers d'invalidité de courte / longue durée
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Renseignements personnels de l'employé comme le numéro d'employé, le nom et les coordonnées de l'employé; correspondance avec le fournisseur de services tiers.  Peuvent aussi comprendre des documents sur les congés et les absences des employés.
Usages :	Administration des réclamations
Usagers :	Ressources humaines
Particuliers visés par la banque :	Employés bénéficiant de prestations pour invalidité à court / long terme
Période de conservation et	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 50
suppression :	ÉVÉNEMENT = remplacé, annulé ou cessation d'emploi

Banque de renseignements personnels :	Base de données sur la gestion des présences
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Nom de l'employé, numéro d'identification de l'employé, données sur l'emploi, informations sur les présences
Usages :	Approbation des demandes de congé automatisées
Usagers :	Employés (leur propre dossier), Ressources humaines, Service de la paie
Particuliers visés par la banque :	Employés participant au projet pilote de la Base de données sur la gestion des présences
Période de conservation et suppression :	Année civile en cours + 3

Banque de renseignements personnels :	Dossiers sur les relations de travail
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Documents originaux signés, autres dossiers sur les relations de travail, notes de règlement
Usages :	Griefs et audiences d'arbitrage, procédures judiciaires
Usagers :	Ressources humaines, Relations de travail
Particuliers visés par la banque :	Employés
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 21 ÉVÉNEMENT = fin de la relation avec le syndicat et fermeture de tous les dossiers de grief

Banque de renseignements personnels :	Dossiers sur les griefs et l'arbitrage
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Formulaire de présentation du grief (numéro et nom de l'employé, détails du grief) et documents à l'appui
Usages :	Tenue de l'arbitrage et des audiences
Usagers :	Ressources humaines, Relations de travail
Particuliers visés par la banque :	Employés présentant un grief et tiers impliqués dans le conflit
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 6 ÉVÉNEMENT = mesures administratives appliquées

# **Risques et Audit**

#### Description:

#### Documents généraux

Soumissions du Comité d'audit et de gestion des risques Rapports du Comité d'audit et de gestion des risques Dossiers d'audit et de consultation Ordres du jour, procès-verbaux et documents des réunions Rapports et documents sur *L'intégrité, c'est essentiel* Horaires, feuilles de temps et rapports connexes Plans de continuité des activités Guide de référence rapide de la gestion de crise Évaluations des risques Demandes d'assurance Dossiers d'assurance Polices d'assurance Plans d'urgence en cas de pandémie Politiques et procédures Documentation relative aux processus

#### Banque de renseignements personnels

Banque de renseignements personnels :	Procédures de gestion de crise et guide de référence
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Coordonnées personnelles des employés sous forme de graphes d'appel
Usages :	Communiquer avec les membres de l'équipe de gestion de crise en cas de crise
Usagers :	Équipe de gestion de crise
Particuliers visés par la banque :	Équipe de gestion de crise
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = remplacé ou annulé

Banque de renseignements personnels :	Plans de continuité des activités
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Coordonnées personnelles des employés sous forme de graphes d'appel
Usages :	Maintenir les activités pendant une catastrophe
Usagers :	Chefs d'équipe de chaque service disposant d'un plan de continuité des activités, coordonnateurs de la continuité des activités des divisions et Résilience de l'entreprise
Particuliers visés par la banque :	Chefs d'équipe et leur remplaçant dans les services disposant d'un plan de continuité des activités
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = remplacé ou désuet

Banque de renseignements personnels :	Dossiers de réclamation d'indemnités
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi sur les assurances, L.R.O. 1990
Renseignements conservés :	Documentation relative à la gestion des réclamations
Usages :	Administration de la gestion des réclamations
Usagers :	Analystes en matière d'assurance d'OLG
Particuliers visés par la banque :	Requérants
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 15 ÉVÉNEMENT = réclamation traitée ou décision du requérant de ne pas poursuivre

Banque de renseignements personnels :	Plans d'urgence en cas de pandémie
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario
Renseignements conservés :	Coordonnées personnelles des employés sous forme de graphes d'appel
Usages :	Maintenir les activités pendant une pandémie
Usagers :	Chefs d'équipe et leur remplaçant
Particuliers visés par la banque :	Chefs d'équipe et leur remplaçant
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + année civile en cours + 3 ÉVÉNEMENT = remplacé ou désuet

# **Technologie**

**Description.** La division de la Technologie de l'information gère, planifie, élabore et soutient les ressources de la technologie de l'information de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Ces ressources comprennent un réseau de vente au détail, des machines d'échange de billets dans les établissements de jeu, des machines de bingo électronique, OLG.ca et deux centres de données.

#### Documents généraux

Résumés de recherche sur l'architecture et les nouvelles technologies

Documents courants sur l'architecture et les nouvelles technologies

Documents sur les processus des Services généraux

Stratégies et feuilles de route des applications d'entreprise

Documents sur les produits des projets relatifs au jeu

Mises à jour hebdomadaires des jeux des TI

Documentation relative à l'application du système de jeu

Rapports d'incident du service des jeux

Documentation relative aux systèmes de loterie

Documents concernant les projets

Procès-verbaux et documents des réunions de l'équipe de cadres supérieurs

Dossiers sur les changements de système

Banque de renseignements personnels :	Base de données sur les téléphones mobiles / BlackBerry
Autorité légale :	Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Renseignements conservés :	Liste des appareils, noms des utilisateurs, codes budgétaires et adresses à domicile
Usages :	Pour les téléphones mobiles
Usagers :	Personnel des services de la Technologie de l'information
Particuliers visés par la banque :	Employés à qui un téléphone mobile a été attribué par OLG
Période de conservation et suppression :	ÉVÉNEMENT + exercice en cours + 7 ÉVÉNEMENT = vente ou perte du bien ou appareil mis hors service ou rendu au propriétaire